

Monsieur le Maire, je vais reprendre mes propos du conseil municipal de juillet et renouveler notre demande pour que les tableaux figurants sur nos délibérations soient les mêmes que ceux présentés en commission des finances afin que tous les élus soient en mesure de voir et d'essayer de comprendre les incidences de cette DM2.

Pour le fonctionnement : nous avons posé un certain nombre de questions qui n'ont pas obtenu de réponses argumentées. Je ne citerai que 4 exemples qui montrent bien votre gestion d'élus à la petite semaine, un jour « oui » et le lendemain « non ».

Chapitre 011 Charges à caractère général :

Compte 6042 : Achat prestation de service	+ 6871 € en octobre	– 8000 € en juillet
Compte 615231 : Entretien voiries	- 12370 € en octobre	+ 9435 € en juillet
Compte 6226 : Honoraires	- 22800 € en octobre	+ 859 € en juillet
Compte 6231 : Annonces et insertions	+ 4400 € en octobre	- 500 € en juillet

Des coupes drastiques en maintenance (-15000 €) et des dépenses qui dépassent les 10% sur l'eau, les fournitures d'entretien, l'entretien de bâtiments publics. Cela sans aucune réaction et ni explication des élus pour analyser ces hausses.

Chapitre 012 Charges de personnel :

C'est l'aboutissement en chiffres de ce que nous avons dénoncé au conseil extraordinaire du 19 juillet.

– 137 880 € qui s'expliquent par le départ du DGS et de ses primes pharaoniques, le départ du DGST, l'arrivée différée d'un cadre chargé des marchés publics et des Ressources humaines, sans doute aussi le départ du dernier électricien de la commune, etc. Mais on constate aussi d'une forte augmentation d'emplois précaires au service technique, principalement au compte 64131 : Rémunérations non titulaires pour + 49 820 €.

Pour l'investissement : on devrait se réjouir de la fin de certaines perturbations, mais là encore le résultat n'est pas à la hauteur de l'affichage annoncé en commission d'urbanisme. Quand on tire les prix à tout va, on récolte ce que l'on sème. L'avancée du chantier de l'espace périscolaire est symbolique puisque annoncée sur deux exercices budgétaires pour plus d'équilibre des finances. Aujourd'hui ce chantier ampute, retarde ou supprime d'autres investissements et amplifie l'emprunt.

L'intérêt de visualiser l'ensemble du budget, c'est aussi de constater les annonces et les non réalisations pourtant affichées prioritaires : je veux parler de l'engagement de la collectivité vis-à-vis de l'Etat avec l'Ad'AP « Agenda d'Accessibilité Programmé ». Même s'il nous a été expliqué qu'il y aurait un jour un marché public pour optimiser les coûts, on sent bien ici les limites de votre vision sur le handicap. Rien en 2016 avec report en 2017, pour finalement nous dire aujourd'hui : « on verra demain ...».

Enfin, si l'on considère l'ensemble des travaux qui ne devraient pas apparaître sur ce budget suite à leur annulation, c'est plus de 300 000 € qui sont à retirer ! Sont concernés : réseau d'éclairage public, travaux plaine de jeux, sécurisation école Balan, travaux d'accessibilité, travaux au réservoir....

Nous pouvons d'ors et déjà annoncer ce budget 2017 comme « **INSINCERE** » depuis son vote pour lequel nous nous étions abstenus.

Je ne vais pas revenir sur le montage financier de la voie douce Saint Marcel – Oslon, mais là aussi beaucoup de légèreté dans sa présentation : aucun des éléments du budget ne correspond aux annonces faites le jour de son inauguration.

MEA CULPA : Suite à la lecture de mes notes de la commission des finances et une mauvaise interprétation du tableau « recettes d'investissement » page 5 de la commission des finances du 2 octobre 2017. Chapitre 13 « Subventions d'investissement » j'ai fait une confusion entre la réserve parlementaire et la subvention piste cyclable. Donc ne pas tenir compte des lignes ci-dessous en italiques.

« Pour ce qui est de la réserve parlementaire, Christophe Sirugue m'a confirmé une inscription de la demande sur une ligne ministérielle puisqu'il ne pouvait prétendre à la réserve parlementaire car il n'était plus Député. Votre collègue de Saint Loup de Varenne, M Debras en a bénéficié pour l'achat d'un véhicule de secours pour son CPI. »

Je terminerais mon intervention avec le fleurissement car une information recoupée de différents horizons circule sur l'annulation du fleurissement automnale. Pouvez-vous nous le confirmer ?

D'autre part, nous adressons un carton rouge au Bureau municipal. Plus particulièrement à M Bonnot et à votre première adjointe qui demandent aux associations de faire travailler les commerces et artisans locaux alors que la collectivité va se fournir pour le fleurissement à Sornay... pour 30 petits euros d'écart avec les fournisseurs du territoire.

Les horticulteurs de Saint Marcel apprécieront sans nul doute votre soutien.

Les futurs nominés pour le fleurissement des maisons et balcons fleuris recevront-ils aussi des bons d'achat pour aller à Sornay ?

Vous l'aurez compris, nous nous abstiendrons sur cette DM2 du budget ville qui est l'arbre qui cache la forêt.